

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure est un professionnel hautement qualifié et a le droit de créer et de gérer son propre salon de coiffure. Pour passer le BP, il est nécessaire de posséder le CAP de Coiffure et de justifier de 2 ans d'expérience professionnelle.

Durée de la formation

Dans le cadre de la formation continue et de la promotion sociale, vous pouvez préparer des unités de valeurs sur une année, le diplôme étant validé au passage de la dernière unité de valeurs en justifiant de 2 ans d'expérience professionnelle.

Le BP Coiffure se décline en deux options :

A : Styliste-visagiste B : Coloriste-permanentiste

Programme des 2 années

► Enseignement scientifique appliqué :

Physique et chimie appliquée, Biologie humaine

► Méthodes et technologies :

Diagnostic - Conseil, Hygiène et soins capillaires, Coupe, Mise en forme temporaire, Mise en forme permanente, Techniques professionnelles, Shampoings, soins, colorations, Coiffage, Produits coiffants, de modelage, de finition. Entretien du système pilo-facial.

► **Option A : Styliste - Visagiste** : Renforcement sur les techniques de création, de coupe et de coiffage.

► Option B : Coloriste - Permanentiste :

Renforcement sur les techniques de mise en forme de la permanente et de coloration.

► Cadre organisationnel et réglementaire :

Ergonomie – Hygiène – Sécurité, Installations et aménagement des locaux, Réglementation professionnelle, Qualités des services

► Gestion de l'entreprise

Création d'un salon, rachat ou exploitation d'un salon existant :

L'environnement économique général et local...

Le choix d'une forme de commerce et d'une forme juridique.

Les différentes modalités d'acquisition du fonds de commerce...

► Le pilotage de l'entreprise :

Tableau de bord, étude de la concurrence, politique d'investissement... La sélection des fournisseurs... La publicité...

► Les opérations comptables et administratives courantes :

Les principes de la comptabilité générale. Les enregistrements comptables courants, la tenue de la caisse, l'état de rapprochement, la TVA..

► La gestion et le management du personnel :

Le recrutement du personnel. Les contrats de travail, la durée du travail, la convention collective... La paie...

► **La vente-conseil** : Les principes de base de la communication vente en coiffure, les étapes de la vente, les outils d'aide à la vente...

► Arts appliqués à la profession :

Histoire de la coiffure, Mise en valeur des produits et des services, Recherches esthétiques...

► Expression française et ouverture sur le monde :

L'enseignement du français a pour but de développer les compétences en expression orale et écrite : résumé, synthèse, développement sur des problèmes de la vie sociale et professionnelle...

RÈGLEMENT D'EXAMEN DU BP COIFFURE

Épreuves	Forme	Durée	Coefficient	Option
U.11A Création d'une coiffure personnalisée	pratique	3h30	5	A
U.12A Coupe imposée et coiffage	pratique	1h	5	A
U.13A Coiffure sur cheveux longs	pratique	1h30	5	A
U.20A Coloration, permanente	pratique	1h45	5	A
U.11B Conception et réalisation...	pratique/écrite	5h30	8	B
U.12B Coloration et effets couleurs	pratique/écrite	3h30	7	B
U.20B Coupe et coiffage ville	pratique	1h	5	B
U.30 Sciences et technologies	écrite	3h	5	A et B
U.41 Vente - Conseil	orale/écrite	20 mn	3	A et B
U.42 Travaux de gestion et d'administration	écrite	2h	2	A et B
U.43 Management salon de coiffure	écrite	2h	2	A et B
U.50 Arts appliqués à la profession	écrite	2h	2	A et B
U.60 Expression française et ouverture monde	écrite	3h	3	A et B

Après le BP Coiffure :

Le titulaire du BP Coiffure peut choisir de commencer son parcours professionnel en étant salarié dans un salon et acquérir de l'expérience. Il a le droit de pouvoir s'installer ou prendre la gérance d'un salon de coiffure. Au bout de 5 à 7 ans d'expériences professionnelles, le titulaire d'un BP Coiffure peut se tourner vers le professorat.